

# LA LETTRE INFOS



Juillet 2020

## AGENDA

- 17 juin Webinaire « Vers la RE2020 : Simulateur Bois et Biosourcé » / CNDB (en replay)
- 25 juin Visio-conférence sur le projet ViaFauna / Fédération Régionale de Chasse
- 7 juillet Inter-session 4 du Projet de Territoire du PETR / Corn
- 8 sept. Premier Groupe de Travail CFT FQVD sur la dynamisation de la gestion des bois des Causes / Lieu à définir — En association avec la CFT Grand Quercy
- 18-19-20 sept. Salon des Métiers d'Arts et Journées du Patrimoine / Figeac



# CHARTRE FORESTIÈRE FQVD

PETR FQVD  
6 Avenue Bernard Fontanges  
46100 Figeac

 05 65 14 08 69  
[charteforestiere@petr-fqvd.fr](mailto:charteforestiere@petr-fqvd.fr)



## ACTUALITÉS RÉGIONALES

### Collectivités Forestières d'Occitanie : des WEBINAIRES gratuits pour les nouveaux élus

Les COFOR organisent plusieurs rendez-vous web pour les nouveaux élus d'Occitanie, afin de les sensibiliser et les former sur 4 thématiques :

- Prendre conscience des possibles dynamiques forestières existantes autour de sa commune, et en faire des leviers de développement ;
- Utilisation de la forêt et du bois en circuit-court sur nos territoires ;
- Bois Local et marchés publics : comment associer les deux ?
- Lutte contre les incendies : responsabilités et moyens d'agir.

Elus, n'hésitez pas à vous inscrire et à vous engager dans les dynamiques locales qui existent sur le territoire du PETR FQVD !



**Webinaire gratuit**

ÉLU.E,  
10 INITIATIVES  
POUR DÉVELOPPER MA COMMUNE !

**SPÉCIAL «NOUVEAUX ÉLUS»**    **4 SESSIONS PROPOSÉES**

> Comment inscrire la forêt (publique ou privée) dans mon projet de territoire ?	> Lundi 22 Juin à 14h30
> Quelles sont mes responsabilités en matière d'usages de l'espace ?	> Jeudi 25 Juin à 14h30
> Quels sont mes leviers d'action pour ma commune ?	> Lundi 29 Juin à 17h00
	> Mardi 30 Juin à 10h00

Inscription gratuite



**Webinaire gratuit**

ÉLU.E,  
JE PROFITE DE LA FORÊT DE MON TERRITOIRE  
POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES !

**SPÉCIAL «CIRCUITS-COURTS»**    **3 SESSIONS PROPOSÉES**

> Comment tirer parti des espaces boisés de mon territoire ?	> Jeudi 25 Juin à 10h00
> Comment le bois local peut me permettre de faire des économies ?	> Mardi 30 Juin à 14h30
> Quels sont mes leviers d'action pour ma commune ?	> Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet à 17h00

Inscription gratuite



**Webinaire gratuit**

ÉLU.E,  
JE METS DU BOIS LOCAL DANS MES MARCHÉS  
PUBLICS : 3 SOLUTIONS JURIDIQUES AGRÉÉES

**SPÉCIAL «COMMANDE PUBLIQUE»**    **4 SESSIONS PROPOSÉES**

> Pourquoi les circuits courts profitent à mon territoire ?	> Jeudi 2 juillet à 14h30
> Comment flécher le bois local dans mon marché public ?	> Vendredi 3 juillet à 10h00
> Qui peut m'accompagner pour mon projet et son financement ?	> Mercredi 8 juillet à 17h00
	> Mercredi 15 juillet à 14h30

Inscription gratuite



**Webinaire gratuit**

ÉLU.E,  
JE SUIS RESPONSABLE EN CAS DE SINISTRES :  
LES ACTIONS À MENER POUR AGIR EN AMONT

**SPÉCIAL «RISQUE INCENDIE»**    **4 SESSIONS PROPOSÉES**

> Quels rôles joue le Maire aux différentes étapes de la crise ?	> Lundi 6 juillet à 17h00
> Quelles actions mettre en place pour sensibiliser les administrés ?	> Mercredi 8 juillet à 10h00
> Comment protéger les populations et la commune face au risque ?	> Vendredi 10 juillet à 14h30
	> Jeudi 16 juillet à 10h00

Inscription gratuite

# ÉLECTIONS

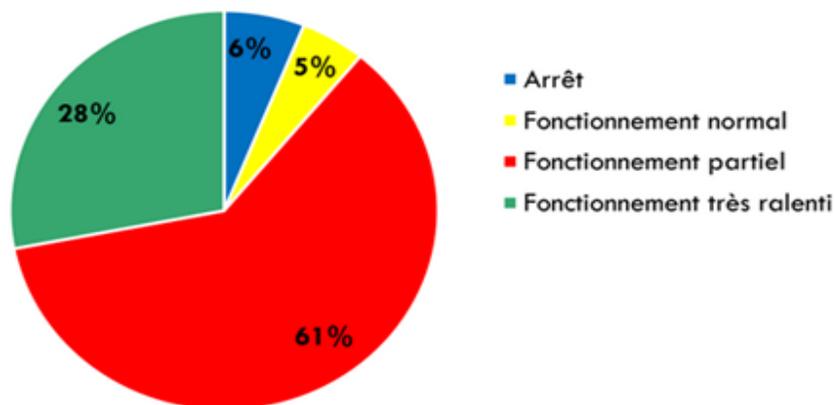
## Le réseau des prescripteurs bois en Occitanie se retrouve

Il n'aura pas été possible pour le réseau de se retrouver physiquement avant l'été, mais une visio-conférence s'est tenue le 11 juin pour faire le point sur l'état de la filière en Occitanie et sur les suites à donner afin de toujours plus favoriser l'utilisation du bois régional dans la construction.

### Un point sur les entreprises du secteur (interprofession FIBOIS OCCITANIE)

Le secteur du bois et de la forêt a été comme toutes les filières très impacté par la crise sanitaire et la période de confinement. D'abord, le travail s'est arrêté, afin de mettre les salariés en sécurité. Mais il a vite repris, avec par contre de grandes difficultés à se faire approvisionner en matériel, ce qui a considérablement réduit les activités. **Les chiffres à la mi-avril** parlent d'eux-mêmes dans cet extrait de la [note de conjoncture de FIBOIS OCCITANIE](#):

*« L'activité globale des entreprises de la filière est toujours dégradée. Seules 5% des entreprises ont un fonctionnement normal et la part d'entreprises en fonctionnement partiel a augmenté. »*



(Avril 2020)

Les entreprises les plus en difficulté sont celles du bâtiment, mais tous les secteurs sont globalement très ralentis. Aujourd'hui, les problématiques d'approvisionnement diminuent, mais les carnets de commandes ne se remplissent pas : 73% des entreprises aujourd'hui disent en souffrir. Une petite moitié d'entre elles ont demandé un prêt à la trésorerie pour faire face à la crise, avec un taux de retours positifs de 63%. Les difficultés restent de toute façon variées : trésorerie, mise en place des gestes barrières, approvisionnements, commandes,...

### Des inquiétudes partagées par les élus

Dans ce contexte de crise, les Collectivités Forestières d'Occitanie ont aussi mené l'enquête auprès des élus du territoire. 200 élus se sont exprimés sur la façon dont ils ont fait face à la crise : leurs rôles et responsabilités, inquiétude face à l'augmentation du risque incendie, commandes publiques à venir, mais aussi fermetures des espaces publics naturels, suivi de livraison des chaufferies-bois, arrêts des chantiers de construction, restrictions des exploitations forestières et suspensions d'activités industrielles et commerciales.

Il s'avère finalement que plus de la moitié des projets de construction bois publics ont pu être, en partie, maintenus grâce à la dimension locale de ces initiatives. Les installations de chauffage au bois publiques (chaufferies et réseaux de chaleur) n'ont quant à elles pas subi de coupure d'approvisionnement. Finalement, une conclusion ressort :

***« L'usage de la ressource en bois, dans une logique de circuit-courts, démontre la capacité de résilience des territoires dans une crise telle que celle que nous traversons ».***

Les résultats de cette enquête ont permis à Francis CROS, Président des COFORs, de porter la voix des élus de la région Occitanie lors de son échange avec le député du Gers, Jean-René CAZENEUVE, chargé par l'Etat d'une « mission d'évaluation de l'impact de la crise sur les finances locales ». Ils ont aussi été relayés auprès du Préfet de Région et de la Présidente de Région, pour contribuer au grand Plan de Relance régional.

Retrouvez les résultats de l'enquête sur [le lien suivant](#).

## Un réseau diversifié à faire grandir

Les autres sujets abordés par le réseau ont été les résultats du Prix National de la Construction Bois, la future réglementation RE 2020, puis un tour d'horizon des projets de chacun qui valoriseraient les constructions en bois. Beaucoup d'entre elles restent inconnues, n'ayant pas de relais locaux pour les aider à mieux s'afficher dans les outils de promotion de la construction bois (Prix National de la Construction Bois, Palmarès Construction Bois Occitanie,...). Architectes, élus, conseillers techniques, agents territoriaux,... n'hésitez pas à devenir ambassadeurs de la construction bois autour de vous, et à intégrer le réseau, par simple demande à l'Interprofession FIBOIS !



*Un premier prix pour l'Occitanie : le Domaine de l'Hortus, à Valflaunes dans l'Hérault*



---

## ACTUALITÉS LOCALES

---

### Aller plus loin sur la construction bois pour le territoire du PETR FQVD

L'objectif de l'action 15 de la CFT FQVD est de mettre en œuvre une veille partagée sur les chantiers et démarches existantes avec du bois et de l'artisanat local sur le territoire de la Charte Forestière. Partenariat entre Vivier Bois Massif Central et le PETR, cette action pourrait aboutir à plusieurs livrables permettant de mettre en avant l'ensemble de ces projets et les acteurs du bois et de la construction qui y ont participé. Il y en a beaucoup : la Maison du Département du Lot à Saint-Céré, le siège du SYDED à Catus, la maison de santé de Souillac, le siège social des Fermes de Figeac à Lacapelle-Marival,... ainsi que de nombreuses maisons individuelles. C'est pour les bâtiments d'habitat collectif et les exploitations agricoles que le territoire manque d'exemples à afficher.

Cette veille pourrait permettre de diffuser plus largement ces projets sur le Lot, et mettre en lumière les acteurs locaux qui ont été déterminants dans leur réalisation. Savoir avec qui travailler localement, et comment articuler la conception de son projet avec sa future réalisation peut être complexe, et quelques exemples précis peuvent aider à donner des pistes, et à passer le cap de la construction bois... locale !

Concernant les bâtiments agricoles en bois, les constructeurs possèdent même leur réseau ! Un projet, une idée,... Contactez la Chambre d'Agriculture du Lot, et rendez-vous sur

<http://www.batimentsagricolesbois.org>.



---

### Premier Groupe de Travail de la Charte, en association avec la CFT du Grand Quercy, le 8 septembre 2020

Le sujet de la Dynamisation des Bois des Causses impliquant un nombre très important de parties prenantes, qui s'y intéressent qui plus est par des prismes de vue différents (bois énergie, agriculture, environnement, économie, sécurité incendie,...), il n'a pas été envisagé de réaliser un Groupe de Travail en visioconférence. Après plusieurs sondages, nous avons été contraint de reporter cette réflexion en septembre. La date définitive choisie est donc **le 8 septembre 2020**. Une invitation sera envoyée durant l'été, pour préciser le lieu et les horaires de ce premier rendez-vous.

Le sujet, tout aussi important sur le territoire du Grand Quercy, mobilise donc les **2 chartes forestières du Lot en association**. Beaucoup d'acteurs institutionnels concernés par le sujet sont des acteurs départementaux, et le territoire ciblé par la réflexion est couvert en grande partie par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, qui pourra aussi apporter un éclairage global.

L'objectif principal du Groupe de Travail : faire l'état des lieux des boisements sur les Causses, des initiatives passées, en cours, ou nouvelles sur ce territoire, et de partager globalement les expériences de chacun pour mieux identifier les freins et les leviers de développement sur ces milieux spécifiques.

Nous espérons vous y voir nombreux pour enrichir ce panel d'expériences et parler de vos projets !

---

### Choix du nom pour la Charte Forestière FQVD reporté

Nous vous avons sollicité en début de confinement pour nous aider à trouver un nom à la Charte, et ainsi à développer un peu plus son identité. Nous avons recueillis plusieurs propositions que nous conservons précieusement en vue du prochain Comité de Suivi de la Charte, en fin d'année, qui réunira les Comités Techniques et Elus, et qui soumettra au vote les propositions. Il reste donc encore possible de nouveaux noms !

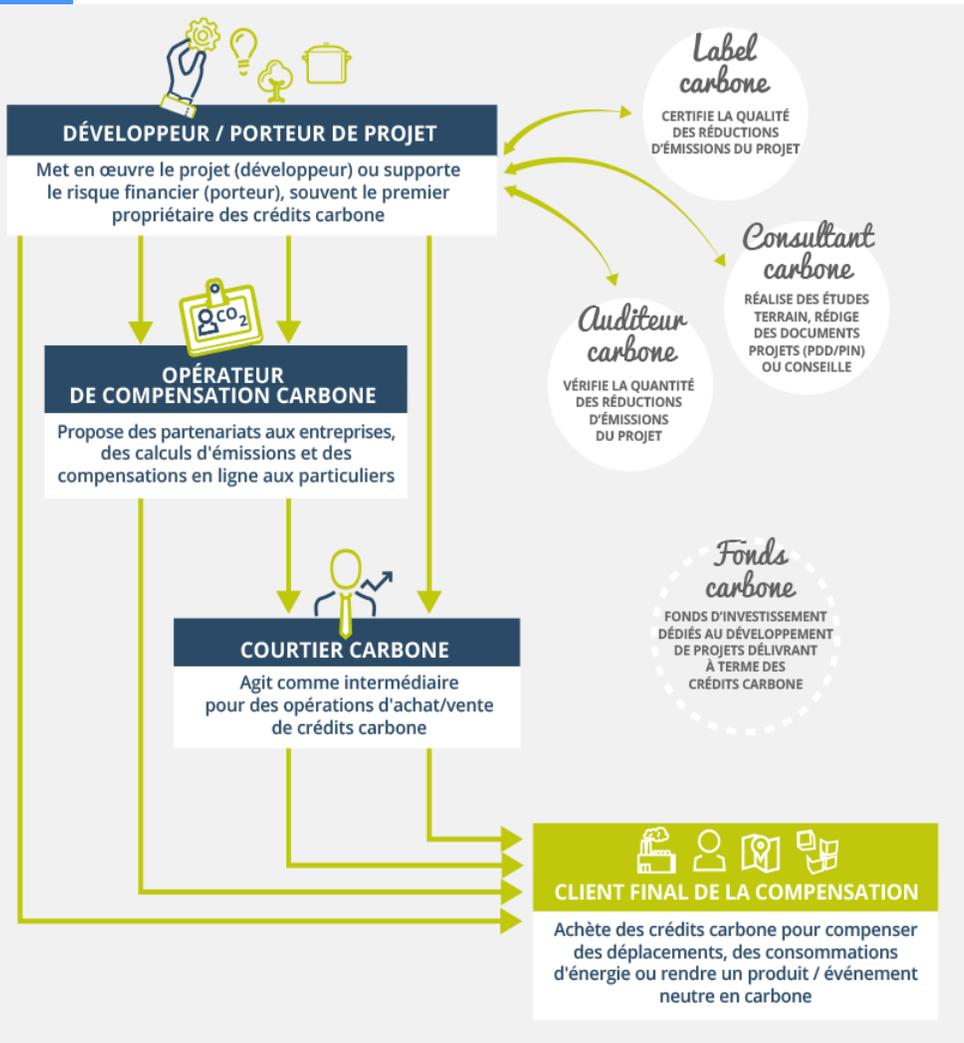
## DOSSIER : La compensation carbone, nouveau levier de financement pour nos projets forestiers ?

La Compensation Carbone fait l'objet de nombreuses discussions au sein des institutions et des acteurs qui jouent un rôle, de près ou de loin, dans la transition énergétique et écologique. Elle est même citée comme levier de financement dans l'une des 150 propositions récemment dévoilées de la Convention Citoyenne pour le Climat. Le principe est de financer un projet dont l'activité permet d'éviter des émissions de CO<sub>2</sub>, ou de stocker du carbone. Les mécanismes qui existent aujourd'hui pour l'actionner restent difficiles d'appropriation, car loin des habitudes pour des levées de fonds, ou pour participer plus activement à l'économie locale, sociale et solidaire.

La compensation carbone existe sous deux formats :

- D'abord, la Compensation Carbone Obligatoire, qui s'inscrit dans une convention institutionnelle à laquelle sont soumis des États (signataires du protocole de Kyoto) et des entreprises qui n'ont pas réussi à réduire de manière significative l'impact de leurs activités sur l'environnement. Ce système prend la forme d'un véritable marché où s'échangent des Unités de réduction certifiée des émissions (URCE) ou crédits carbone. Comme exemple de compensation carbone entreprise, on peut citer le CORSIA – le programme visant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'aviation internationale. Chaque compagnie aérienne aura ainsi l'obligation dès 2021 d'acheter des crédits carbone sur un marché d'échanges.

- L'autre possibilité est de compenser ses émissions de carbone de façon **volontaire**. **Tout le monde peut le faire, du particulier à l'entreprise, en passant par les collectivités, les universités,...** Mais étant donné les impacts potentiels que peut avoir cette démarche en termes de communication (notamment le « green washing », qui consiste à communiquer sur de faux engagements en faveur de l'environnement) il faut rester vigilant sur la manière de procéder.



La première étape est donc de faire un bilan de ses émissions, et de mettre en œuvre tous les leviers pour les réduire. Ensuite vient la compensation des émissions inévitables, qui passe par un volet financier. La tonne de CO<sub>2</sub> a un prix qui peut varier localement, mais qui reste indexé au marché international. Pour compenser ses émissions, des **opérateurs de compensation carbone** réalisent les calculs d'émissions et mettent en œuvre les partenariats avec les projets « carbone » à soutenir, en France ou à l'international. Un suivi dans le temps de ces projets permet de vérifier leurs impacts en termes de stockage ou d'évitement d'émissions, et ainsi la délivrance de **crédits carbone certifiés** pour le financeurs, sur lesquels il peut alors communiquer librement (Toute l'info à retrouver sur <https://www.info-compensation-carbone.com/comprendre/>).

Les projets de compensation carbone ont foisonné ces dernières années à l'étranger, et concernaient principalement des projets de reforestation. Parce qu'il est aussi possible de compenser ses émissions de carbone localement, une réflexion a été menée par plusieurs acteurs du Massif Central, dont le Centre National de la Propriété Forestière et avec le soutien des fonds européens, pour harmoniser les méthodes de calculs des projets carbone et finalement labelliser les compensations carbone avec une garantie de l'Etat Français. Le **Label Bas Carbone** est né.

# LABEL BAS CARBONE

Il permet déjà de labelliser trois types de projets forestiers :

- Le boisement de terres agricoles ou de friches embroussaillées ;
- La reconstitution de forêts dégradées (tempête, incendie, dépérissement,...) ;
- La conversion de taillis bien venants en futaies sur souches.

Bientôt, d'autres méthodes seront labélisées, et notamment concernant l'élevage, aujourd'hui très émetteur de gaz à effets de serre, mais aussi la plantation de haies champêtres. L'utilisation de bois dans les bâtiments, ou la mise en œuvre de projets d'énergies renouvelables sont aussi des pistes de projets à labelliser Bas Carbone.

Même sans le Label, il est d'ores et déjà possible de compenser ses émissions de CO2 via ces types de projets, avec le soutien d'autres organismes reconnus par l'Etat, comme Climat Local, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif née en Occitanie avec le soutien de la Région. Experte dans les projets de Haies Champêtres, qu'elle mène sur le Lot en partenariat avec Arbres, Haies et Paysages 46, elle fait aussi le lien avec les autres organismes reconnus sur le sujet pour compenser les émissions via d'autres projets.



L'intérêt de ces deux organismes (CNPF avec le Label Bas Carbone, et Climat Local) est qu'ils sont en mesure de cibler les compensations carbone sur des projets locaux, à la demande du financeur. C'est un nouveau moyen pour nos territoires ruraux de capter un peu plus de valeur, pour mettre en avant l'ensemble des démarches que nous effectuons en faveur de la transition écologique et énergétique.

Une réflexion plus poussée est actuellement engagée avec les Communautés de Communes du PETR, mais aussi avec la Charte Forestière du Grand Quercy, avec qui la collaboration est déjà effective et pourra se renforcer sur ce sujet. Dans un premier temps, un document synthétique vient apporter quelques éléments de réflexions de base sur le sujet. La crise actuelle n'est pas propice à aller plus loin, mais toute entreprise qui souhaiterait tout de même rendre concrète sa démarche de développement durable peut déjà nous recontacter sur le sujet, ou prendre directement contact avec les opérateurs carbone sus-cités.

Découvrez le document de présentation synthétique réalisé en cliquant sur le [lien suivant](#), et pour quelques témoignages, rendez-vous sur :

- le projet de compensation de l'IAE de Paris : <https://www.iae-paris.com/fr/nos-actualites-evenements/3-projets-de-liae-paris-sorbonne-labellises-bas-carbone>
- le projet de Cadrieu, monté par enduro VTT après l'incendie de Cajarc (projet non labellisé pour des raisons de coûts au vu de sa faible superficie, mais qui a suivi la méthodologie de labellisation) : <http://www.endurotribe.com/2019/12/enduro-series-coupe-de-france-vtt-vttae-les-inscriptions-2019-contribuent-a-ressusciter-une-foret/>
- les projets réalisés avec Climat Local sur leur site : <https://www.climatlocal.com/entreprises/>

# Pour aller plus loin...

**La Mjøstårnet, plus haute tour en bois du monde, enfin inaugurée**  
[batiweb](#)

**Feux de forêt : préservons la forêt grâce aux bons comportements !**  
[MétéoFrance](#)

**L'Inrae et l'ONF lancent une application mobile pour évaluer les sols forestiers**  
[ActuEnvironnement.com](#)

**ETUDE DE FLUX DE BOIS INTER-MASSIFS : DES RESULTATS ETONNANTS !**  
[Collectivités Forestières Occitanie](#)

**La Cour des comptes publie un rapport sur la structuration de la filière forêt-bois**  
[leboisinternational.com](#)



PETR  
FQVD  
6 Avenue Bernard Fontanges  
46100 Figeac



05 65 14 08 69  
charteforestiere@petr-fqvd.fr

## quelques actualités sur la filière...

« C'est officiel : le bâtiment en bois le plus élevé du monde culmine désormais à 85,4 mètres. Comme prévu, la Mjøstårnet a en effet été inaugurée ce mois-ci à Brumunddal, en Norvège. Pouvant se targuer de détenir un record, qui sera néanmoins bien vite dépassé, le projet se distingue par des procédés constructifs particuliers qui en font une réalisation exemplaire. »

« Dans toute la France, il est essentiel de faire preuve de vigilance et d'adopter de bons comportements afin d'éviter les départs de feux. 80 % d'entre eux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. »

« L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) et l'Office national des forêts (ONF) ont développé l'application mobile, baptisée « For-Eval », qui permet d'évaluer la sensibilité des sols forestiers français à l'aide d'indicateurs écologiques. L'application « est entièrement gratuite et est disponible sur Google Play ». Elle permet d'aider les gestionnaires à identifier les forêts les plus vulnérables aux évolutions de pratiques et du climat. »

« A la demande des élus des Communes forestières, une étude de flux inter-massifs s'est achevée fin 2019. Très attendue par les élus désireux de connaître précisément l'identité des massifs Alpains et Central et la nature des échanges de bois, l'étude fournit des données sur l'origine des bois, les lieux de transformation, et les sources d'approvisionnement de la deuxième transformation. »

« La Cour des comptes a publié le 25 mai un rapport intitulé : «La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales». [...] Dans ce document de 151 pages, la Cour des comptes réalise un état des lieux sans concession de la situation économique de la filière qu'elle s'applique à mettre en perspective avec les enjeux des prochaines années. »



**Cliquez sur les liens !**

